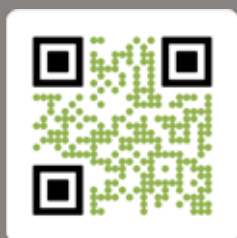




HAUTE
CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

GEMAPI

Eau &
milieux naturels

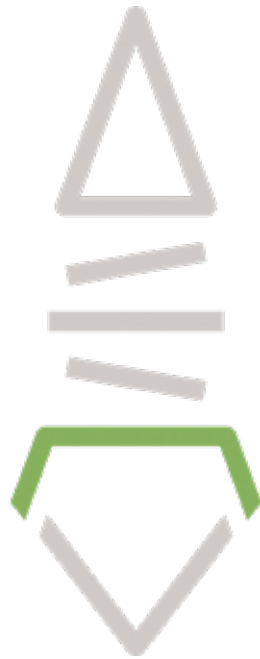


**Bilan thématique du
plan pluriannuel
de gestion**

2019 - 2023

Bassins versants : Dordogne, Luzège,
Triouzoune, Diège et Chavanon







SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Contexte : Le Programme Pluriannuel de Gestion	3
Bilan des travaux	5
Mise en défens des berges et abreuvement du bétail	5
Renaturation de cours d'eau	6
Rétablissement de la continuité écologique	7
Restauration de la ripisylve	8
Travaux sylvicoles	9
Synthèse des travaux	10
Bilan de l'appui technique	11
Bilan des projets de recherche	12
Étude sur les Têtes de Bassins Versants (TBV)	12
Étude sur l'impact thermique des étangs	13
Bilan des acquisitions de connaissance	14
Prospections de terrain	14
Suivis piscicoles	15
Suivi des effets du changement climatique	16
Inventaires d'espèces	17
Bilan des actions d'information et d'échange avec les partenaires	18
Bilan des moyens financiers et humains	19
Bilan financier général	19
Retombées économiques locales	20
Bilan des moyens humains	20
Retour d'expérience	21
Retour des élus	21
Retour des financeurs	22
Retour des exploitants agricoles	23
Retour du service eau et milieux naturels	24
ANNEXES	26



CONTEXTE

le Programme Pluriannuel de gestion

Haute-Corrèze Communauté regroupe aujourd'hui 70 communes et plus de 33 000 habitants. Il s'agit d'un territoire rural, où l'agriculture (majoritairement de l'élevage bovin) et la sylviculture (majoritairement du résineux) jouent un rôle majeur dans l'économie locale. Ainsi, 60% du territoire est recouvert de forêts, et 37% de terres agricoles.

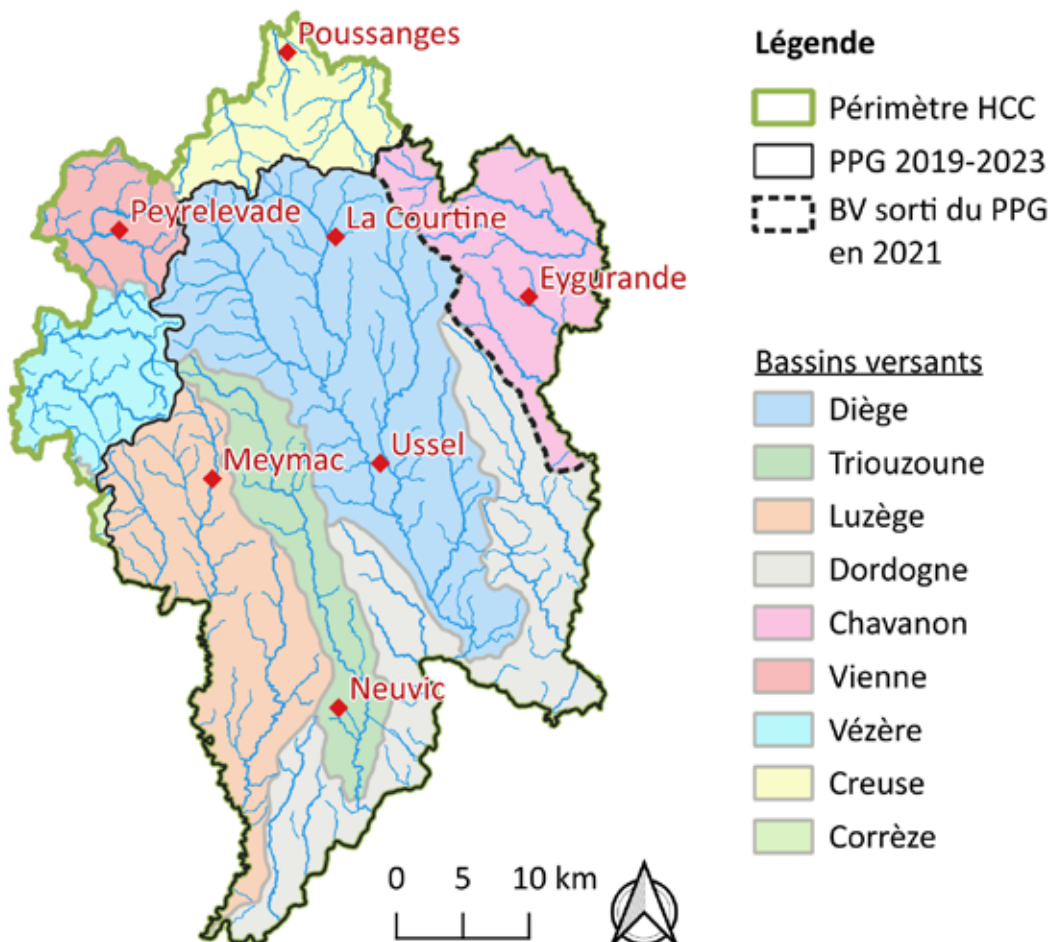
Le territoire de Haute-Corrèze Communauté constitue le point de départ de nombreux cours d'eau, affluents de la Dordogne et de la Loire, ce qui en fait un territoire à forts enjeux. Ce territoire de sources est appelé tête de bassin versant. Haute-Corrèze Communauté possède ainsi un réseau hydrographique très dense de petits cours d'eau, avec un linéaire estimé de 4600 kilomètres de cours d'eau.

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire de Haute-Corrèze Communauté depuis la création de la collectivité en 2017.

Afin d'exercer cette compétence, Haute-Corrèze Communauté a lancé un programme pluriannuel de gestion (PPG) des milieux aquatiques 2019-2023 sur une partie de son périmètre. Il s'agit d'un outil de programmation opérationnelle d'actions de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, construit à l'échelle de plusieurs bassins versants pour une période de 5 ans.

La carte ci-dessous présente le périmètre d'application du PPG 2019-2023, qui englobe les bassins versants de la Luzège, de la Triouzoune, de la Diège, du Chavanon et de la Dordogne.

La gestion des bassins versants de la Creuse et de la Vienne est quant à elle confiée aux intercommunalités voisines, situées à l'aval immédiat (Creuse Grand Sud et Vézère Monédières Millesources), par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Sur les bassins de la Vézère et de la Corrèze, HCC adhère aux ententes pilotées par Tulle Agglo et le SIAV (syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère), pour l'organisation de la compétence GEMAPI. Les modalités de gestion sont en cours de définition.



Nota : Le bassin versant du Chavanon a fait l'objet d'une réorganisation territoriale de la compétence GEMAPI en 2021, dans le cadre du Contrat de Progrès Territorial « Chavanon en action ». Les 4 EPCI exerçant la compétence GEMAPI sur ce bassin versant ont produit un PPG commun Chavanon 2021-2025 afin de disposer d'un document de gestion unique à l'échelle du bassin versant. Ainsi, le bassin versant du Chavanon est sorti du PPG 2019-2023 de Haute-Corrèze Communauté en 2021. Les actions qui ont été menées par Haute-Corrèze Communauté sur ce bassin versant à partir de 2021 ne sont donc pas prises en compte dans ce bilan de PPG.

La construction du PPG 2019-2023 s'est appuyée sur les orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne. L'objectif général du PPG 2019-2023 est l'atteinte du bon état des masses d'eau tel que décrit dans la DCE, à travers plusieurs axes de travail présentés ci-dessous.

Le programme opérationnel de travaux a été établi sur la base d'un diagnostic de terrain de grande ampleur (plus de 800 km parcourus), ayant permis d'identifier les pressions existantes.

Construction du PPG 2019-2023

Enjeux

- patrimoine naturel
- usages de l'eau
- prévention des inondations
- activités économiques

Axes de travail

- hydromorphologie
- physico-chimie
- continuité écologique
- ressource quantitative
- suivi des milieux
- gouvernance

Actions

- ▶ travaux
- ▶ études
- ▶ appui technique
- ▶ animation et formation

Le présent document dresse un bilan synthétique des actions réalisées dans le cadre du plan pluriannuel de gestion 2019-2023.

Nota : certaines opérations 2023 sont encore en cours de réalisation sur l'année 2024. Les chiffres présentés dans ce document prennent en compte la réalisation prévisionnelle 2024.

Partenaires financiers



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



la CREUSE
e Département

Principaux partenaires techniques et réglementaires



Maison
de l'Eau 19
et de la Pêche



INRAE



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Mais aussi : ARS, CEN, CPIE, EDF, EPIDOR, LNE, PNR ML, ONF, CRPF, Fibois, Lycée forestier de Meymac, Lycée agricole Henri Queuille, communes, collectivités territoriales voisines...



BILAN DES TRAVAUX mise en défens des berges et abreuvement du bétail

Constat

37% des berges diagnostiquées sont piétinées par le bétail, ponctuellement ou de manière étendue :

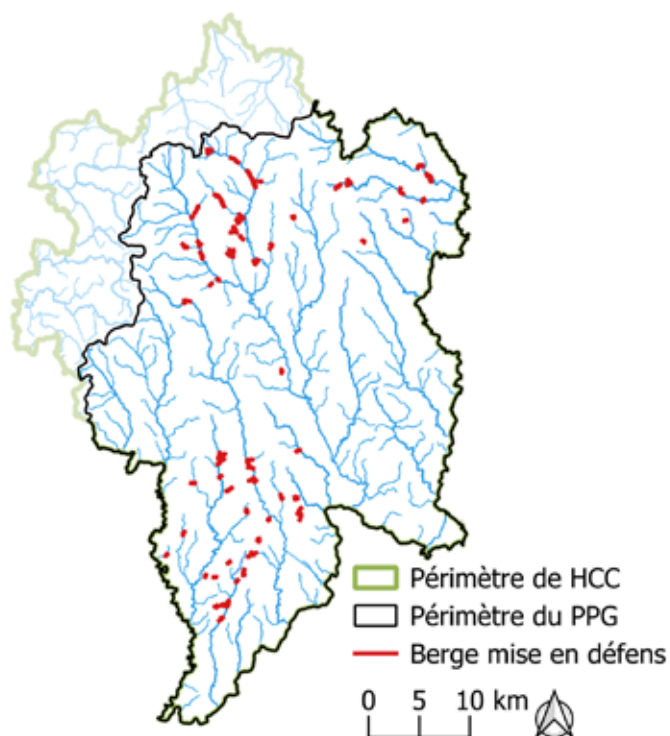
- ▶ érosion des berges et colmatage du lit par les sédiments fins,
- ▶ homogénéisation des habitats,
- ▶ dégradation de la qualité de l'eau,
- ▶ risque sanitaire pour le bétail.



Fig.2 piétinement bovin sur cours d'eau

Indicateurs de réalisation

- 73 km** de berges mises en défens
- 44** systèmes de traversée (demi-buse, buse, pont)
- 68** systèmes d'abreuvement (descente aménagée, pompe à museau, bac gravitaire...)
- 137** systèmes mixtes abreuvement / traversée (gués)
- 47** exploitants agricoles ont bénéficié de ces projets



Principe des travaux

Les travaux de MEDA (mise en défens et abreuvement) consistent à aménager des parcelles agricoles avec des clôtures, abreuvoirs et systèmes de traversée, permettant au bétail de s'abreuver au cours d'eau et de le traverser sans en écraser les berges.



Fig.3 exemple de travaux de MEDA



BILAN DES TRAVAUX

renaturation de cours d'eau

Constat

40% du linéaire de cours d'eau diagnostiqué est recalibré (retraçage rectiligne du lit du cours d'eau, souvent accompagné d'un agrandissement du gabarit du lit ou d'un déplacement du lit hors du fond de vallée naturel) :

- perte d'habitat,
- perte des capacités auto-épuration,
- fonctionnement hydrologique perturbé.



Fig.4 cours d'eau recalibré

Principe des travaux

Les travaux de renaturation consistent à remettre le cours d'eau en fond de vallée, reméandrer le lit ou procéder à une recharge granulométrique. L'objectif est de rétablir la dynamique naturelle du lit afin que le cours d'eau retrouve ses pleines fonctions hydrologiques et écologiques.

Nota : Afin de garantir la durabilité des aménagements dans les secteurs pâturés, les berges des

sites renaturés sont systématiquement mises en défens (ces aménagements complémentaires sont comptabilisés dans les travaux de MEDA).

Indicateurs de réalisation

13 km de cours d'eau renaturés

3 860 tonnes de recharge granulométrique

22 exploitants agricoles ont participé à ces projets

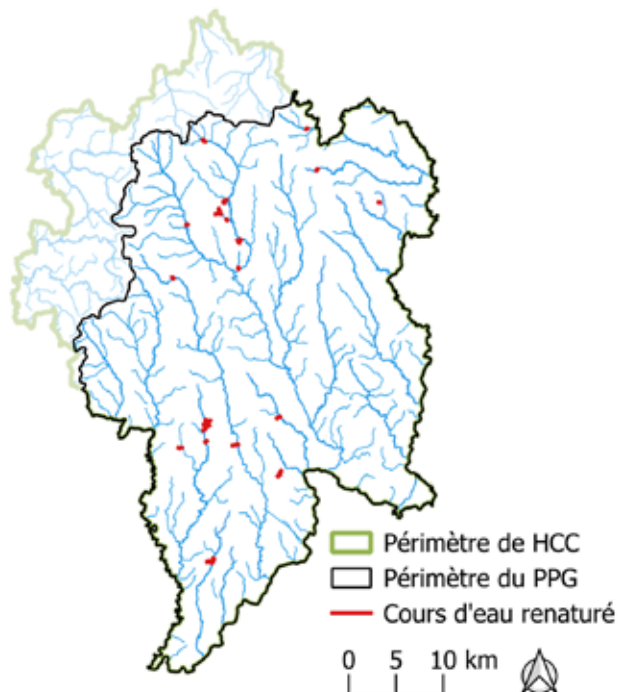


Fig.5 exemple de travaux de renaturation



BILAN DES TRAVAUX rétablissement de la continuité écologique

Constat

1468 obstacles infranchissables par la faune piscicole sur les 1 293 km de cours d'eau diagnostiqués, soit 1 infranchissable tous les 880 mètres en moyenne :

- ▶ rupture de la continuité piscicole,
- ▶ blocage de la migration de reproduction,
- ▶ problème de colonisation de nouveaux cours d'eau et de recolonisation après assec,
- ▶ populations isolées ou fragmentées.



Fig.6 buse infranchissable

Principe des travaux

Les travaux consistent à effacer, remplacer ou aménager des obstacles (buse, pont, seuil...) infranchissables ou très difficilement franchissables par la faune piscicole (espèce repère : la truite fario).

Indicateurs de réalisation

8 obstacles rendus franchissables
16 km ouverts à la libre circulation piscicole

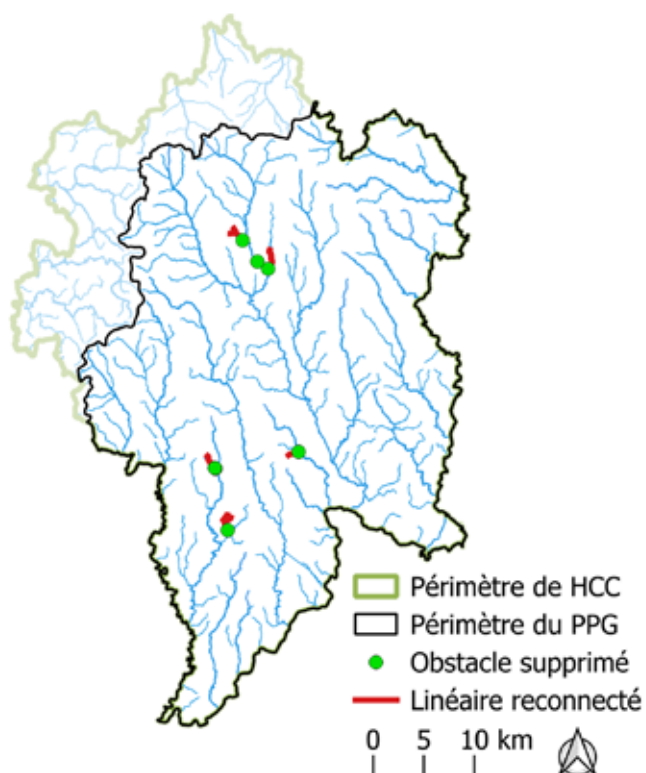


Fig.7 exemple de travaux de RCE



BILAN DES TRAVAUX

restauration de la ripisylve

Constat

Les portions de cours d'eau nécessitant une restauration de leur ripisylve représentent 29% du linéaire total diagnostiqué :

- ▶ formation d'embâcles
- ▶ fermeture du cours d'eau



Fig.8 embâcle sur un cours d'eau

Principe des travaux

Les travaux de restauration des boisements de berge consistent principalement à retirer les embâcles présents dans le lit du cours d'eau (branches mortes, arbres effondrés) et à conduire la végétation à évoluer vers une configuration relativement ouverte et pérenne. La restauration de la ripisylve est souvent associée à des travaux de mise en défens ou renaturation, et permet de rouvrir le linéaire avant la mise en œuvre de ces travaux connexes.

Indicateurs de réalisation

28 km
de ripisylve restaurée (linéaire de berge)
dont **10 km** associés à des travaux de MEDA
ou renaturation

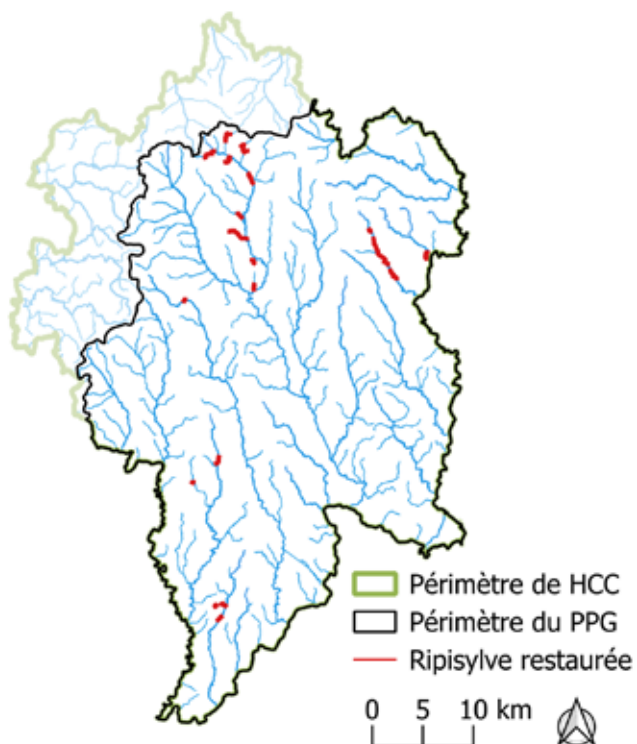


Fig.9 exemple de travaux de restauration de la ripisylve

Constat

12% des berges diagnostiqués sont bordés de résineux, plantés parfois directement sur le sommet de berge :

- ▶ absence de végétation rivulaire naturelle,
- ▶ déstabilisation des berges,
- ▶ colmatage du lit,
- ▶ perte d'habitat.



Fig.10 cours d'eau enrésiné avec absence de ripisylve naturelle

Principe des travaux

Les travaux de désenrésinement consistent à couper les résineux dans une bande tampon de 5 mètres de part et d'autre du cours d'eau, afin de permettre à une végétation naturelle de recoloniser les berges. Ces travaux de désenrésinement des berges sur des parcelles privées ont été mis en œuvre de manière expérimentale sur le bassin versant pilote du Vianon, affluent de la Luzège. Un partenariat a été établi avec la Chambre d'Agriculture de Corrèze pour bénéficier d'un appui technique.

Le désenrésinement des berges a été couplé à des coupes d'exploitation sur 6 parcelles, et des conventions de non-replantation de résineux en berge ont été passées avec chaque propriétaire forestier.

Indicateurs de réalisation

1,7 km
de berges désenrésinées



Fig.11 exemple de travaux de désenrésinement



SYNTHÈSE DES TRAVAUX

La programmation prévisionnelle de travaux du PPG 2019-2023 a dû être réajustée au cours des années, pour diverses raisons : refus de propriétaires, changement d'usage des parcelles, travaux réalisés par le propriétaire, nouvelles opportunités d'interventions, etc. Bien que ces réajustements soient indispensables, plus de la moitié des travaux réalisés sont issus de la programmation initiale établie en 2018.

Les quantités de travaux effectivement réalisées comparées aux quantités prévisionnelles inscrites au PPG sont présentées dans le tableau ci-dessous.

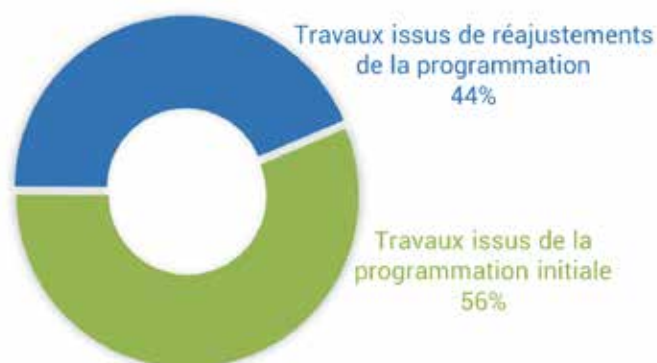


Fig.12 Origine des travaux effectivement réalisés

type de travaux	quantité prévue	quantité réalisée
mise en défens de berges	97 329 mlce	44 919 mlce
renaturation	34 393 mlce	13 309 mlce
RCE	86 ouvrages	8 ouvrages
restauration de ripisylve	18 240 mlce	14 717 mlce
travaux sylvicoles	16 855 mlb	1 674 mlb

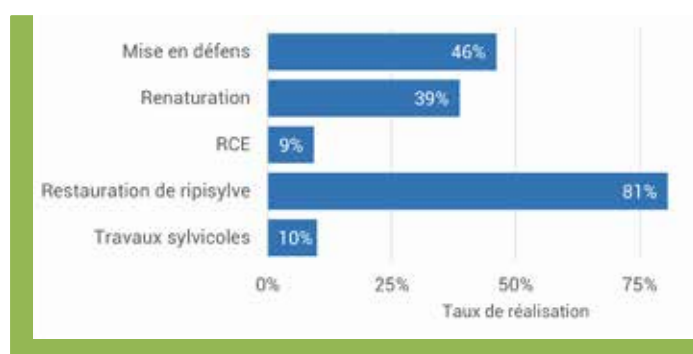


Fig.13 Taux de réalisation par thématique de travaux

La programmation prévisionnelle du PPG 2019-2023 était très ambitieuse. Les quantités de travaux effectivement réalisées sont inférieures au prévisionnel, notamment en raison de la crise covid qui a freiné la réalisation des travaux 2020 et 2021.

Le départ de plusieurs membres du service a également retardé la mise en œuvre de certains travaux (nombre d'ETP par année notablement réduit).

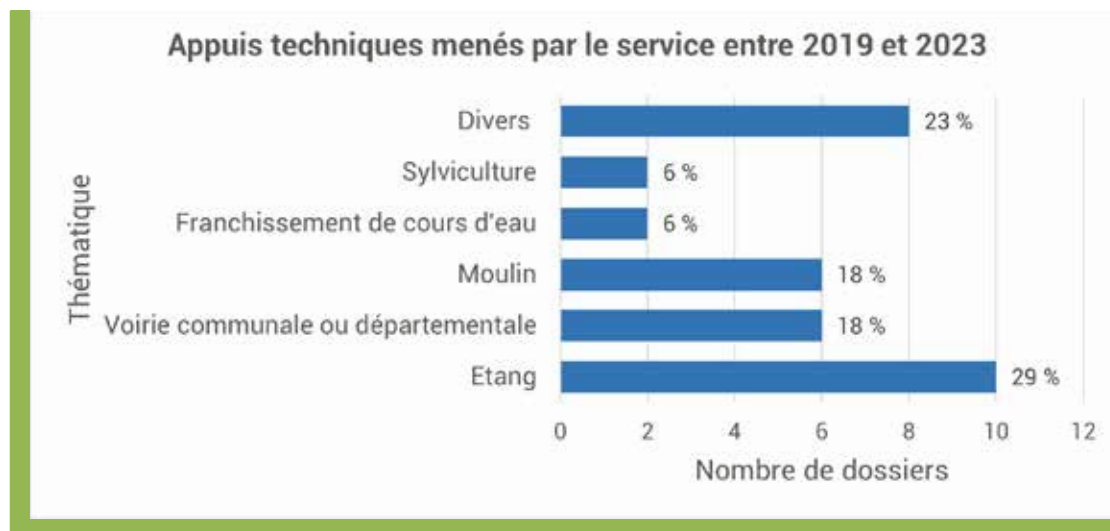
D'autres points de blocage rencontrés sont présentés plus en détail dans la partie « retour d'expérience ».



BILAN DE L'APPUI TECHNIQUE

En réponse aux sollicitations des usagers du territoire (particuliers, communes, professionnels...), le service eau et milieux naturels a apporté une aide technique sous la forme de visites de terrain, rédaction de dossiers techniques ou règlementaires ou encore de recherche de subventions.

Les différents appuis techniques menés par le service ont pour objectifs de faire prendre en compte les milieux aquatiques dans les projets de voirie, sylviculture, urbanisme, etc., ainsi que d'accompagner un travail partenarial avec les différents maîtres d'ouvrage.



Appuis techniques menés par le service (la thématique «divers» comprend des conseils vis-à-vis de la gestion d'embâcle ou de captage, de préservation d'inondation ou de procédure règlementaire)



Restauration de la continuité écologique sur le seuil d'un moulin

Entre 2019 et 2023, **33 dossiers** ont été suivis en appui technique par les chargés de mission GEMAPI.



Effacement d'étang



Remplacement d'ouvrage avec reconstitution du matelas alluvial



BILAN DES PROJETS DE RECHERCHE **étude sur les Têtes de Bassins Versants - TBV**

Les têtes de bassin constituent 70% du réseau hydrographique de Haute-Corrèze et sont déterminantes pour le bon fonctionnement de l'ensemble des cours d'eau qu'elles alimentent. C'est pourquoi une étude a été menée sur le fonctionnement des têtes de bassin du territoire entre 2019 et 2023. Cette étude menée en partenariat avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) avait pour objectifs de :

- 1) caractériser les têtes de bassin de Haute-Corrèze,
- 2) évaluer l'état de ces têtes de bassin à l'aide de nos données de terrain,
- 3) développer un outil permettant de cibler grâce aux données de terrain les secteurs aux plus forts potentiels de reconquête.



Cours d'eau de tête de bassin traversant une friche

Cours d'eau de tête de bassin traversant une prairie pâturée par des vaches



Sur les 24 stations d'échantillonnage de l'étude, des différences de diversités spécifiques et densités piscicoles ont été observées. Une partie de ces observations peut s'expliquer par les répartitions des espèces avec des absences naturelles ou historiques sur certains bassins. Toutefois, il semblerait qu'une typologie croisant occupations des sols et usages explique une partie des variations. Les stations boisées ou en friche présentent les plus fortes densités de truites fario adultes ($\geq 1+$) tandis que les stations en prairie ou en résineux post-coupe semblent plus propices aux juvéniles de truite (0+). L'influence de la diversité et de la qualité des habitats piscicoles mais aussi de la continuité écologique sur les densités de truite fario a également été mise en évidence.

La compréhension du fonctionnement des têtes de bassin de Haute-Corrèze n'en est qu'à ses prémices : la mise en place d'un réseau de suivi sur le long terme des têtes de bassin et le développement d'indicateurs de leur fonctionnement général devraient permettre de compléter ces premiers résultats. Les futurs travaux permettront de mieux cerner les facteurs clés du bon fonctionnement des têtes de bassins notamment en lien avec le changement climatique et l'enjeu des zones humides.

Plus d'informations sur le programme de recherche sur les têtes de bassins versant à retrouver sur notre [site internet](#).



Cours d'eau de tête de bassin traversant une parcelle de résineux





BILAN DES PROJETS DE RECHERCHE **étude** sur l'impact thermique des étangs

Le territoire de Haute-Corrèze Communauté compte plus de 900 étangs. Il s'agit pour plus de la moitié d'entre eux de petits étangs, de moins de 2 000 m². Un étang sur deux est établi sur cours d'eau, et un tiers sur source.

Selon la littérature scientifique, les étangs sont susceptibles de modifier le régime thermique des cours d'eau en aval. Les caractéristiques propres à chaque étang conditionnent toutefois la nature et l'ampleur de ces modifications.

C'est pourquoi, dans le cadre du PPG 2019-2023, HCC a lancé une étude visant à mieux comprendre les échanges thermiques entre les étangs et les cours d'eau du territoire. Ainsi, les résultats pourront contribuer à établir un outil d'aide à la décision pour la gestion des étangs.

Depuis le lancement de l'étude en 2019, une synthèse bibliographique a été réalisée, ainsi qu'une caractérisation typologique des étangs ayant abouti à la sélection de 16 étangs représentatifs du territoire. La phase de mesures sur le terrain, lancée en 2022, est encore en cours et s'achèvera en 2025. L'analyse des données de température permettra ensuite de mieux comprendre le fonctionnement thermique des étangs.

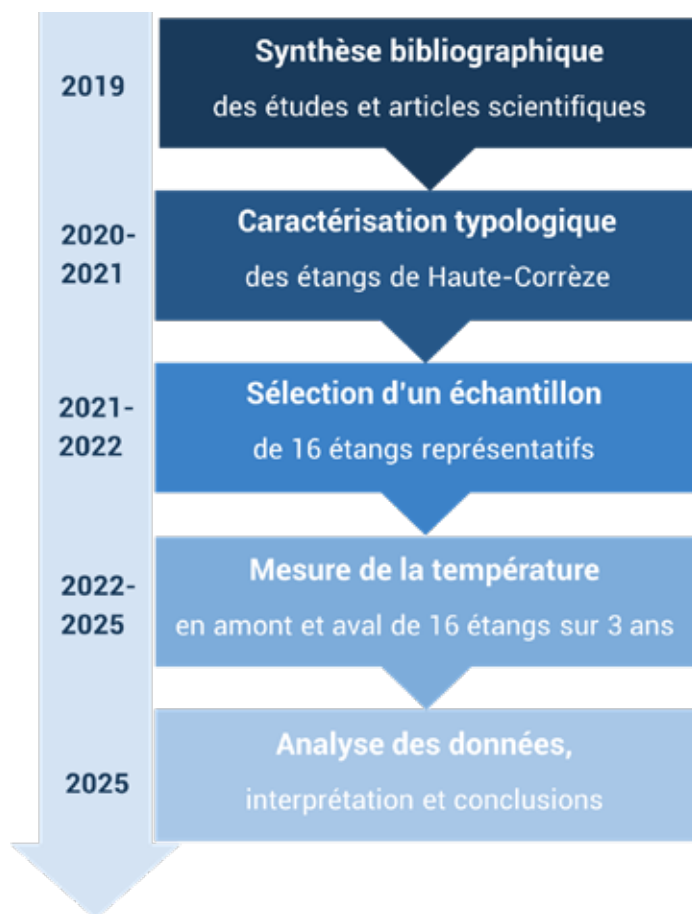
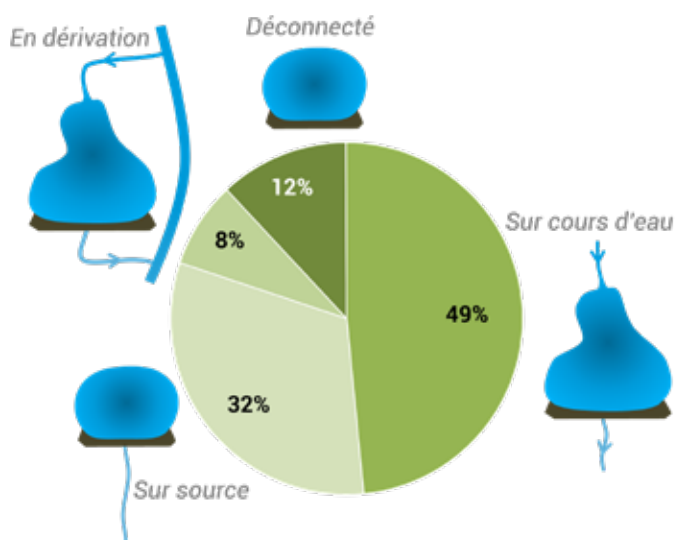


Fig.14 Mode d'alimentation des étangs Haut-Corréziens



Les étangs de Haute-Corrèze

Majoritairement des petits étangs peu profonds :

Surface médiane = 1820 m²

Profondeur (maximum) médiane = 2,3 m

Mais des étangs nombreux, représentant une surface cumulée de 640 hectares (hors retenues hydroélectriques) sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté (soit 2 fois la surface de la retenue hydroélectrique de la Triouzoune à Neuvic).

L'étude se poursuivra donc après la fin du PPG 2019-2023, avec une fin prévue pour l'hiver 2025-2026.



BILAN DES ACQUISITIONS DE CONNAISSANCE

prospections de terrain

350 km de cours d'eau diagnostiqués en régie entre 2019 et 2023 sont venus compléter les 807 km diagnostiqués pour permettre la construction du PPG.

Le diagnostic réalisé entre 2019 et 2023 s'est porté sur :

- Les bassins versants identifiés comme « prioritaires » par le PPG aux regards de ses enjeux.

- Les bassins versants présentant des enjeux particuliers (réservoir biologique, hydrologique ou d'usage) et pour lesquels une priorisation pourrait être attribuée dans la future programmation. Dans le cadre du prochain PPG, il est prévu de compléter les bassins versants pour lesquels un diagnostic a été entamé.

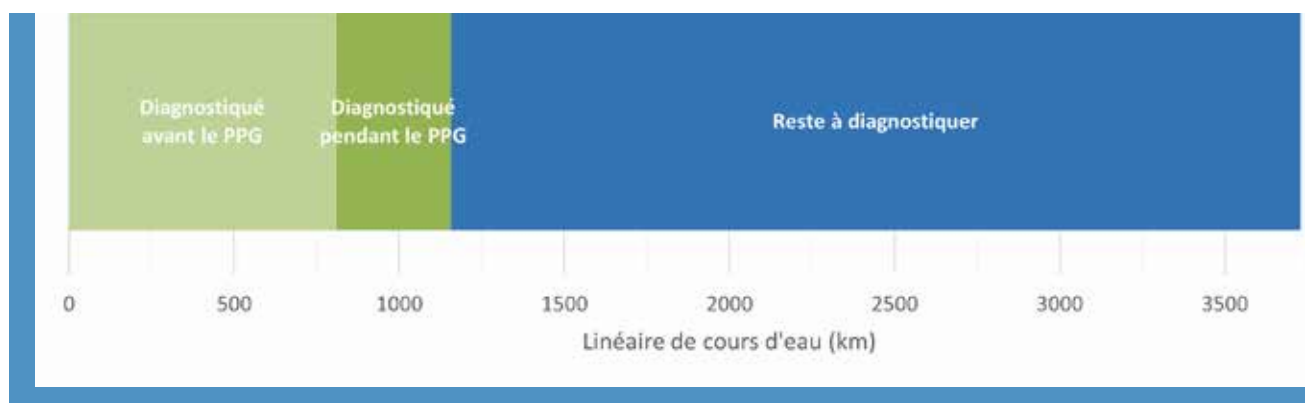
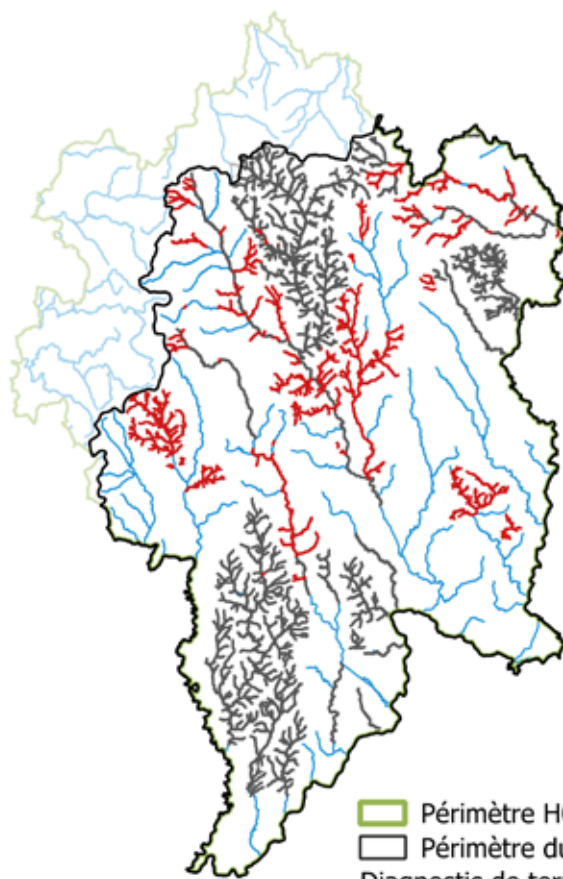


Fig.15 - avancement du diagnostic de terrain

Bassin versant	Linéaire diagnostiqué
Luzège	62 km
Diège	161 km
Triouzoune	31 km
Chavanon	61 km
Dordogne	35 km
Total	350 km



— Périmètre HCC
— Périmètre du PPG
Diagnostic de terrain
— Réalisé avant 2019
— Réalisé de 2019 à 2023

Difficultés rencontrées

Une réalisation (350km) en deçà du prévisionnel (600km) expliquée par un manque de temps.

Le diagnostic du bassin versant du Lys n'a pu aboutir suite à l'opposition de certains propriétaires.



BILAN DES ACQUISITIONS DE CONNAISSANCE

suivis piscicoles

Au cours du PPG 2019/2023 le service eau et milieux naturels a réalisé 41 inventaires piscicoles dont les objectifs sont définis selon trois thématiques.

1. Le suivi de l'efficacité des travaux sert de retour d'expérience pour déterminer les techniques les plus efficaces en fonction du contexte, mais aussi de support de communication pour le grand public, les financeurs et les élus sur les bénéfices écologiques des travaux réalisés.

Les inventaires piscicoles réalisés sur le Pont Aubert depuis 2008, avant les premiers travaux menés sur le bassin versant en 2009, démontrent une hausse des densités piscicoles, notamment des vairons et des lamproies. Cependant, l'assec de 2019 a été fatal aux truites de la station. Des étés moins secs, combinés aux nouveaux habitats disponibles au droit de la station, laissent toutefois espérer une recolonisation des populations de truites depuis l'amont.

2. L'étude des effets du changement climatique a pour objectif d'identifier les réservoirs biologiques et d'étudier leur capacité à réensemencer les bassins versants post-perturbation.

En 2022, une pêche a été réalisée sur le ruisseau de Chiragol, qui est un de deux affluents de l'Artaude résistant aux dernières sécheresses du territoire. Une soixantaine de truites a ainsi été inventoriée avec des individus retrouvés jusqu'à 1 km des sources. D'autres pêches devront toutefois être réalisées sur le reste du bassin versant pour confirmer le rôle de réservoirs biologique et surtout les capacités des individus de truites de ce secteur à se répartir sur l'ensemble du bassin notamment en période de fraie.

3. L'étude des limites amont piscicoles cherche à définir les limites géographiques de l'indicateur piscicole, estimer la perte de fonctionnalité du réseau en lien avec les usages et quantifier le gain potentiel à l'issue de travaux de restauration.

Sur le territoire les individus de truites les plus apicaux ont été retrouvés à 1 km des sources d'où la nécessité de travailler sur les cours d'eau de tête de bassin.

Fig.16 - inventaires piscicoles réalisés entre 2019 et 2023

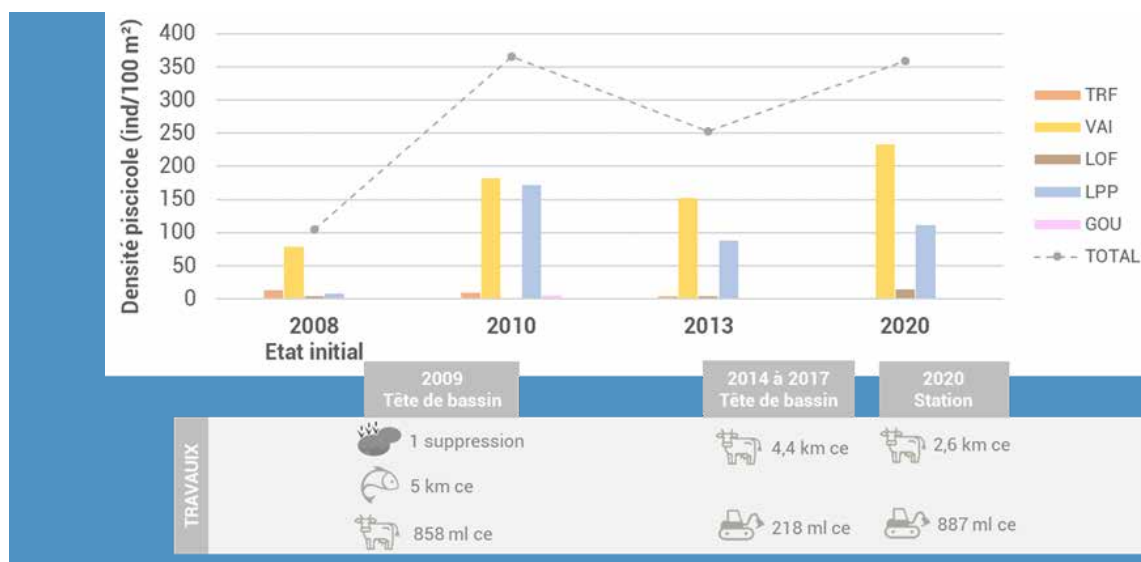
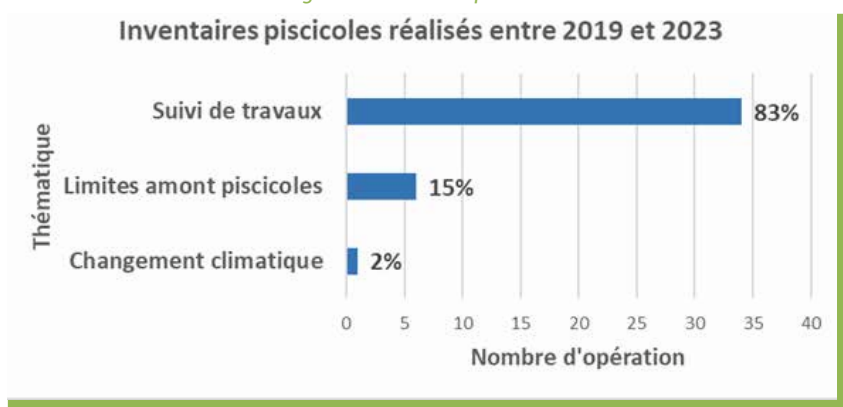


Fig.17 - évolution des populations piscicoles sur le Pont Aubert



BILAN DES ACQUISITIONS DE CONNAISSANCE

suivi des effets du changement climatique

La réalisation d'un suivi sécheresse n'était pas programmée dans le cadre du PPG 2019-2023, mais l'été 2019 et les tensions vécues par les usagers ont amené le service GEMAPI à déployer un tel suivi. De 2019 à 2023, en moyenne 70 stations par an ont fait l'objet d'un relevé à la période la plus critique de l'année dans l'objectif de connaître la réaction de nos cours d'eau face au contexte de changement climatique.

Sur la base du protocole ONDE utilisé par l'Office Français pour la Biodiversité, l'état du cours d'eau était classé à partir de 4 classes d'état biologique :

- **acceptable** : étiage acceptable pour le maintien de la vie aquatique,
- **difficulté** : les niveaux d'eau sont insuffisants pour assurer la libre circulation piscicole et fournir suffisamment d'habitats,
- **très menacée** : flaques et écoulements temporaires, débuts de mortalités,
- **impossible** : assecs, mortalités massives.

Les conclusions de 5 années de suivi

- L'année 2019 restera une année de référence en termes de sévérité. Des assecs inédits et parfois intégraux de bassins versants sont venus questionner les usagers et gestionnaires sur la disponibilité de la ressource.

- Des disparités très marquées ont été observées entre les bassins. Les bassins versants dont les sources sont situées au nord du territoire semblent résister plus facilement que les bassins versant situés sur la partie sud.

- On observe également des disparités au sein même de certains bassins versants. Un maintien en eau de cours principaux a été permis grâce au caractère résistant de certains affluents.

2019



2021



2023



Fig.18 - suivi sécheresse sur l'Artaude

Ce suivi a permis au service GEMAPI de collecter des données importantes pouvant orienter sa stratégie d'intervention. Des bassins versants dits « résistants », pour lesquels la réaction face à des étiages sévères est relativement faible, ont été identifiés (par exemple : sources de la Diège, ruisseau de Feyt, Méouzette).

Plus localement, et au sein même d'un bassin versant, certains affluents ont pu être identifiés comme des affluents « ressource » permettant un maintien en eau suffisant du cours principal.

La préservation de ces bassins versants ou affluents semble représenter un enjeu majeur pour les enjeux du territoire et pourrait ainsi influencer la stratégie d'intervention du service.

Il est à noter que HCC a intégré depuis 2023 le relevé hydrologique piloté par EPIDOR. 3 stations sur notre territoire viennent ainsi combler le manque de données sur la partie supérieure du bassin versant de la Dordogne et contribuer à la prise de décision dans le cadre du Comité de Suivi de la Ressource en Eau.



BILAN DES ACQUISITIONS DE CONNAISSANCE

inventaire des espèces

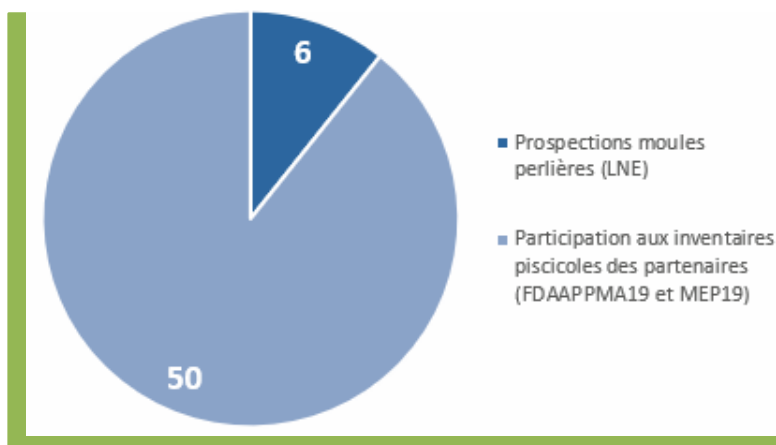
Le territoire de Haute-Corrèze Communauté compte quelques foyers de populations d'espèces patrimoniales, telles que la moule perlière et l'écrevisse à pattes blanches. Espèces particulièrement sensibles à la qualité des milieux aquatiques, elles sont d'excellentes espèces bio-indicatrices de l'état de nos cours d'eau.

Les inventaires de ces deux espèces sur le territoire ont été menés par la maison de l'eau et de la pêche de Corrèze (MEP 19) et Limousin nature environnement (LNE) avec une participation sur le terrain des chargés de mission de HCC.

Les chargés de mission GEMAPI de HCC ont également participé aux inventaires piscicoles des réseaux de suivi de la FDAAPPMA19 et la MEP19 menés sur le territoire.



Nombre de jours consacrés par le service au réseau de suivi des partenaires



Ecrevisse à pattes blanches

Moule perlière





BILAN DES ACTIONS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LES PARTENAIRES

Les actions de communication et de sensibilisation ont été diverses et ont permis de toucher un large public : élus, partenaires techniques, partenaires financiers, agriculteurs, étudiants d'établissements scolaires du territoire, grand public. Les principales opérations réalisées de 2019 à 2023 sont les suivantes :

À destination des partenaires institutionnels

- comité de pilotage annuel,
- organisation de journées techniques entre techniciens et visite de sites restaurés,
- journées des élus, commissions environnement,
- participation au comité de suivi de la ressource en eau,
- participation au plan départemental de gestion de la ressource en eau,
- participation aux SAGEs.



À destination du grand public

- articles de presse locale et interventions à Radio Vassivière,
- panneaux de chantier avec l'affichage du portage HCC et des soutiens financiers,
- animation en gabarre dans le cadre des «granités» portés par HCC,
- vidéos diffusées sur les réseaux sociaux et la chaîne YouTube de HCC, dont celle illustrant ce bilan.



À destination des agriculteurs

- réunions d'information sur les dispositifs proposés,
- journées sur l'abreuvement au champ et au bâtiment, coorganisées avec la CA19 et CA23.



À destination des professionnels de demain

- formation et prises en charge de 6 étudiants dans le cadre de stage ou d'apprentissage,
- intervention en établissement scolaire (Lycée agricole Henri Queuille de Neuvic / École forestière de Meymac / Collège d'Ussel).



BILAN DES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

bilan financier général

Montant prévisionnel du PPG : 4,6 M €

Montant réalisé : 1,5 M €

Taux de réalisation : 34 %

Répartition des montants :

Travaux : 53 %

Missions d'animation et
coordination : 40 %

Autre : 7 %

Les montants effectivement consommés sont inférieurs aux montants prévisionnels.

Cela s'explique notamment par le nombre d'ETP inférieur au prévisionnel. Ainsi, le montant des missions d'animation et de coordination est réduit de presque 40% par rapport au prévisionnel. De plus, la réduction du nombre d'ETP a freiné la réalisation des travaux et autres missions.

Concernant l'information et la communication, la plupart des missions ont pu être réalisées en interne avec l'appui du service communication de Haute-Corrèze Communauté, ce qui a permis de réduire les coûts.

Fig.19 - bilan financier du PPG 2019-2023

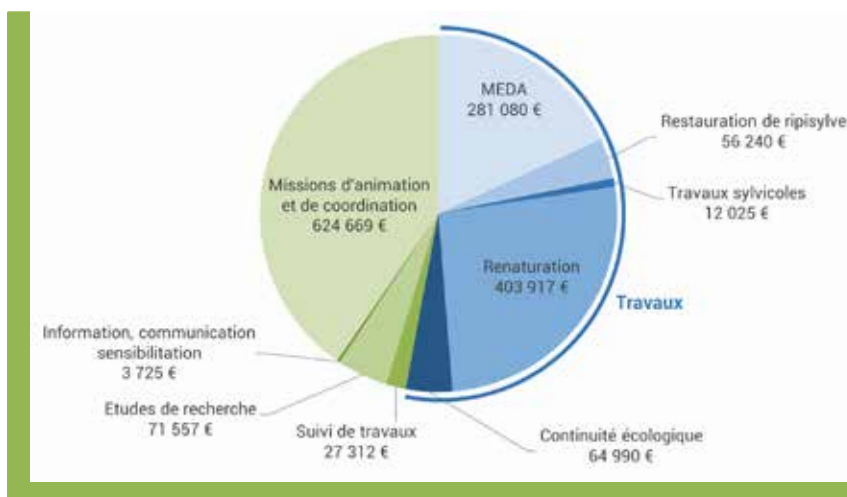
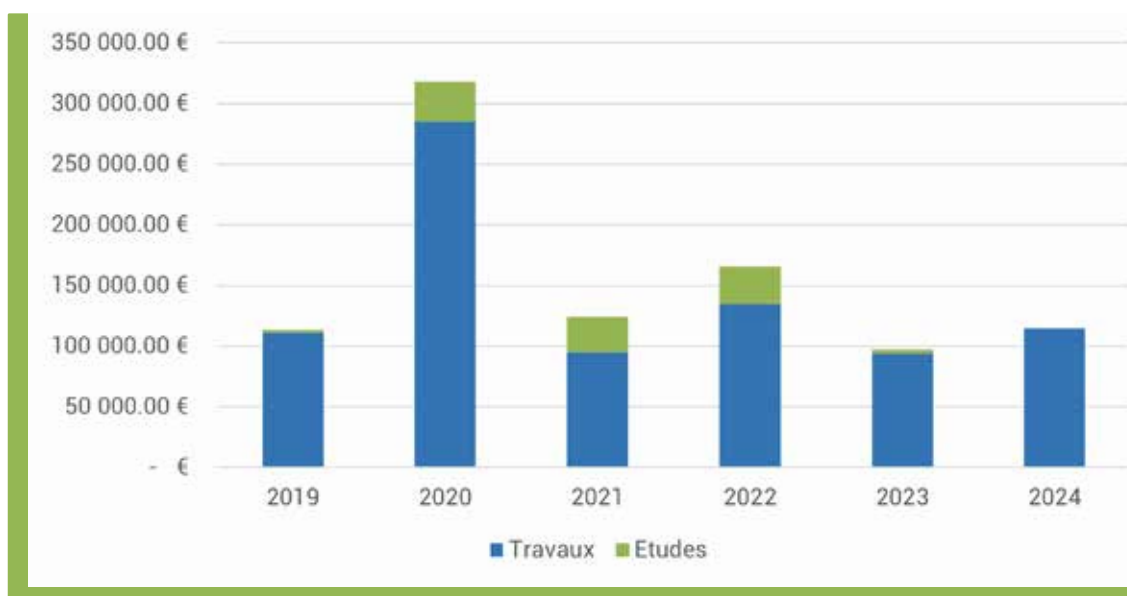


Fig.20 - bilan financier par année



BILAN DES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

retombées économiques locales

Outre les bénéfices obtenus pour les milieux aquatiques, la mise en œuvre du PPG 2019-2023 a également généré des retombées économiques locales.

Haute-Corrèze Communauté a fait appel à un total de 28 prestataires pour la réalisation du PPG 2019-2023. 100% de ces prestataires sont des entreprises locales (de Corrèze, de Creuse ou du Cantal).

Fig.21 - montants TTC versés aux prestataires

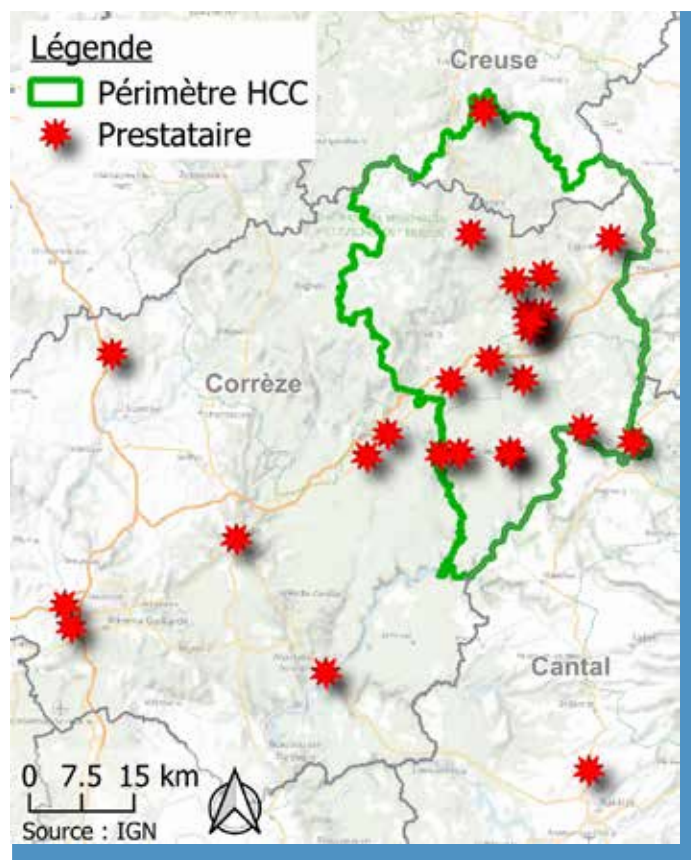
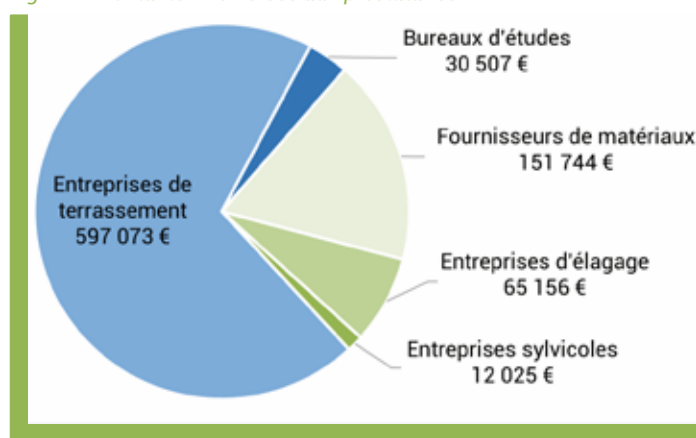


Fig.22 - implantation des prestataires

Le PPG 2019-2023 aura également engendré des retombées économiques et sociales indirectes : formation des entreprises de terrassement aux techniques de renaturation de cours d'eau, formation des exploitants agricoles lors des chantiers en autoconstruc-

tion, déjeuners professionnels dans les restaurants du territoire, etc.

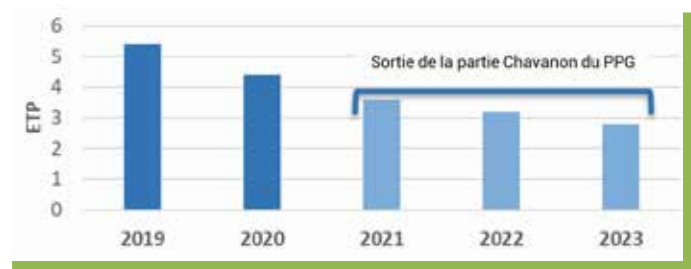
Ainsi, les actions réalisées dans le cadre du PPG contribuent à soutenir l'économie locale.

BILAN DES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

bilan des moyens humains

Une moyenne de 3,9 ETP a été mobilisée sur le PPG 2019-2023. Ce nombre d'ETP comprend les chargés de mission de la collectivité, deux stagiaires de six mois (2020 et 2022), une alternante en 2023 et le chef de service qui assure la partie coordination.

L'évolution du nombre d'ETP montre une baisse des ETP dans le temps. Cette baisse s'explique par la sortie de la partie Chavanon du PPG en 2021 et par la fluctuation des effectifs au sein du service.



Évolution du nombre d'ETP consacré au PPG 2019-2023

Les vice-présidents

À l'issu du PPG, 9 vice-présidents de Haute-Corrèze Communauté ont été interrogés sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI au sein de la collectivité. Il en est ressorti un manque d'information des vice-présidents concernant le contenu du PPG. Ainsi, la communication auprès des vice-présidents et des élus de la collectivité devra être améliorée lors du prochain PPG.

Les vice-présidents ont également été questionnés sur les thématiques qu'ils souhaiteraient voir traitées en priorité lors du prochain PPG.

La ressource quantitative est la thématique qui ressort en premier, suivie par l'eau potable. Cela montre la préoccupation croissante des élus concernant l'approvisionnement en eau potable de leur territoire. Pour rappel, plusieurs communes de Haute-Corrèze Communauté ont dû recourir au citernage au cours des dernières années, particulièrement lors de la sécheresse de l'été 2019.

La gestion quantitative sera donc vraisemblablement un enjeu majeur du prochain PPG.

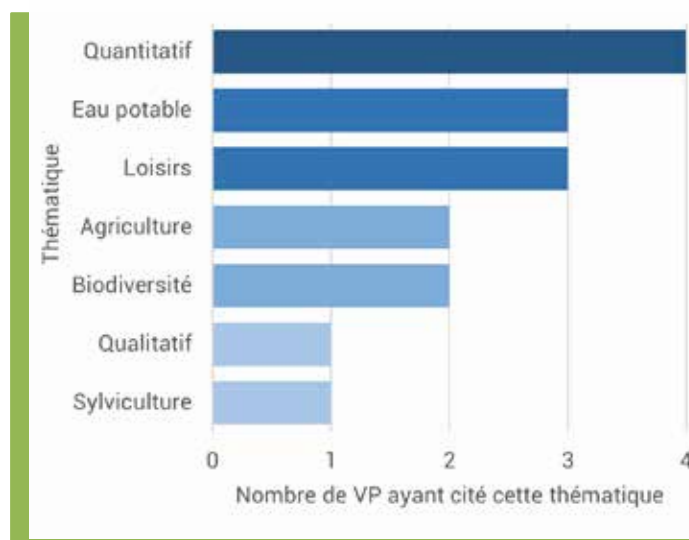


Fig.23 - thématiques prioritaires d'après les Vice-Présidents de HCC

Le vice-président en charge de l'eau et des milieux naturels

« La ligne directrice du service est d'améliorer et de préserver l'état de nos cours d'eau, que ce soit sur l'aspect qualitatif ou quantitatif. À travers le PPG, l'objectif était de permettre aux nombreux usagers de l'eau sur notre territoire d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions tout en préservant la richesse écologique de notre territoire.

Agriculteurs, exploitants d'eau potable, baigneurs, pêcheurs, tous ces usagers ont besoin d'une ressource en eau suffisante et de qualité.

Le PPG nous a permis de mettre en œuvre une multitude d'opérations qui ont profité à la ressource et à ses usagers. Mais les efforts à réaliser sont encore nombreux et un facteur de taille vient compliquer l'atteinte de notre objectif, il s'agit des récents épisodes de sécheresse qui limitent notamment les usages de l'eau.



Jean-François MICHON, vice-président en charge de l'eau et des milieux naturels

Depuis 2019, le service GEMAPI s'est emparé de cette thématique pour l'intégrer à sa stratégie d'intervention sur les cours d'eau. »

RETOUR D'EXPÉRIENCE

retour des financeurs

Fabien AURADOU
chargé d'interventions

**Agence de l'Eau
Adour Garonne**



« Haute-Corrèze Communauté s'étend sur un vaste territoire doté d'un dense chevelu de rivières. Sa position géographique lui permet d'accueillir les sources de plusieurs bassins versants comme le Chavanon, la Luzège, la Vézère, la Triouzoune et la Diège ; ces deux derniers bassins étant même intégralement sur son périmètre d'intervention. Sur la période 2019-2023, HCC a réalisé de nombreux travaux (reméandrage, continuité, mise en défens et abreuvement au cours d'eau notamment) qui ont bénéficiés d'aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne supérieures à 800 000 €. Ces opérations mises en œuvre, dans le cadre de programmes pluriannuels de gestion (PPG), en étroite relation avec les acteurs et les partenaires locaux (Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Corrèze, Fédération de la pêche, Chambre d'agriculture, CEN Nouvelle Aquitaine, PNR Millevaches, Maison de l'eau et de la pêche, Agence de l'eau...) ont permis à HCC d'acquérir, depuis 2017, une solide expérience en matière de gestion des milieux aquatiques de tête de bassin. »

**Chargé de mission
eau et milieux naturels**
Région Nouvelle-Aquitaine



« Territoire de tête de bassin versant par excellence, parcouru par un réseau hydrographique dense mais fragile, la Haute-Corrèze constitue un territoire stratégique pour la gestion de la ressource en eau, au-delà même de ses seules frontières administratives. Construits sur les bases d'un état des lieux conséquent et de partenariats diversifiés, Haute-Corrèze Communauté a su mettre en œuvre dès 2019 un premier programme de restauration de cours d'eau conséquent en adéquation avec les ambitions de la feuille de route régionale Néoterra. À ce titre, ce dernier a pu bénéficier du soutien financier et technique de la Région Nouvelle-Aquitaine. Fort de cette expérience et des enjeux, il convient maintenant de construire un nouveau cycle de programmation ambitieux, réaliste et toujours résolument tourné vers les partenariats et la diversité d'actions. »

Franck BOUTOT
chargé de mission
transition écologique

Département de la Corrèze



« Depuis de nombreuses années, Haute-Corrèze Communauté a su initier une synergie entre les acteurs locaux, y compris ceux du monde agricole. Cela a permis à HCC de mettre en œuvre des actions diversifiées telles que des travaux de mise en défens, de renaturation, de continuité, mais également des études scientifiques. L'appui technique est également un relai intéressant, car en accompagnant les particuliers et communes dans leurs projets, Haute-Corrèze Communauté s'assure que l'enjeu milieu aquatique soit pris en compte au mieux dans ces projets. Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable dont Haute-Corrèze Communauté assure la maîtrise d'ouvrage apporte désormais à HCC une meilleure connaissance de l'état du grand cycle de l'eau sur le territoire, et cette connaissance devra être mise à profit dans les années à venir afin de trouver de nouveaux leviers d'action. »

**Flavien LUTRAT et
Florent IRIBARNE**

technicien et responsable assistant-
ce technique milieux aquatiques

Département de la Creuse



« Le territoire de HCC a la particularité de se situer en tête de bassin versant dans un contexte majoritairement tourné vers l'élevage et la sylviculture. Le PPG mis en œuvre par HCC de 2019 à 2023 a permis de réaliser des travaux de restauration des milieux aquatiques adaptés à ce contexte, mais également d'inclure une phase de bilan riche de nombreux ateliers thématiques afin d'apporter des réponses partagées sur l'ensemble du territoire. Le projet de recherche sur les petits cours d'eau de tête de bassin témoigne également du souhait de renforcer les connaissances et l'expertise de l'ensemble des techniciens qui interviennent en complémentarité sur HCC. L'association du CD23, pas uniquement en tant que partenaire financeur sur ce territoire (certes réduit sur le département de la Creuse) mais également en tant que partenaire technique, constitue une opportunité en matière de retours d'expériences. »

RETOUR D'EXPÉRIENCE

retour des exploitants agricoles

« Nous avons réalisé, sur le Ruisseau du Battut qui alimente le plan d'eau de Montsour, des clôtures ainsi que des passages à gué qui permettent de sécuriser l'abreuvement des animaux même avec un faible débit. Les travaux ont permis de protéger les berges, car il y avait des points de dégradation importants. L'intérêt principal des aménagements est la division des parcelles me permettant aujourd'hui d'avoir des temps de repousse suffisants. Ces aménagements sont importants pour préserver la qualité de l'eau qui est un intérêt commun. »

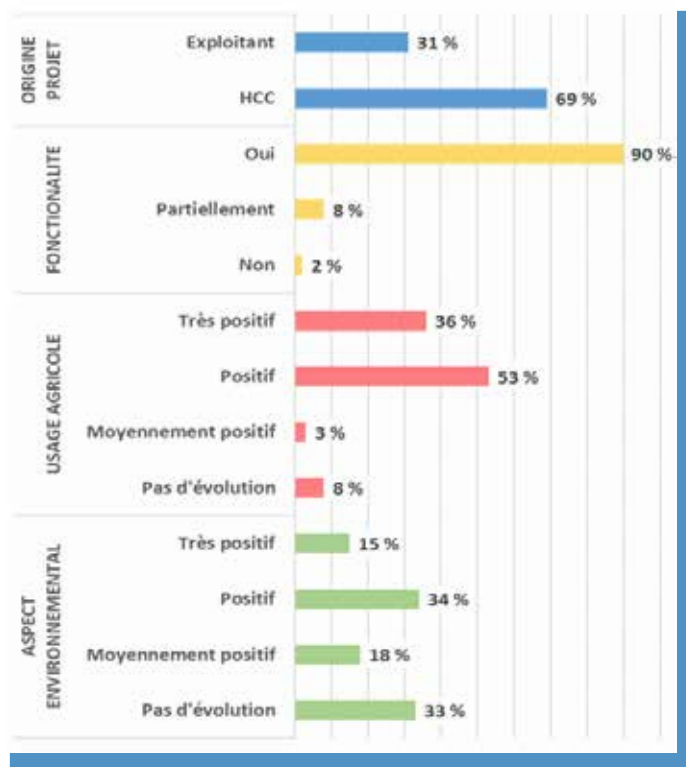


Franck GUILLE, représentant du GAEC GUILLE DE MONTSOUR à Lamazière-Basse, a entrepris des aménagements en 2022 et 2023

Une enquête a été menée par les chargés de mission auprès des exploitants agricoles ayant réalisé des travaux au cours du PPG 2019-2023 ou dans le cadre de précédents programmes. 39 exploitations ont ainsi partagé leur retour d'expérience.

Il est ressorti de cette enquête que 69% des chantiers sont à l'initiative des chargés de mission et 31% des projets ont émergé à la suite d'appels d'exploitants. 90% des exploitants considèrent que les aménagements sont toujours fonctionnels même s'ils nécessitent un entretien régulier. En effet, 72% des exploitants interrogés réalisent un suivi régulier de leurs clôtures (tension du fil, remplacement de piquet, gestion de la végétation...). Toutefois, cet entretien semble être compensé par l'intérêt agricole des aménagements (pâturage tournant, arrêt de la dégradation du terrain...) que soulignent 89% des exploitants sondés.

Les réponses sont plus partagées sur l'aspect environnemental même si 49% des exploitants interrogés estiment que ces aménagements sont réellement positifs pour l'environnement.



Synthèse des retours d'expérience des exploitants agricoles sur les travaux Gemapi



Passage à gué

Mise en oeuvre des travaux

Ces cinq années de mise en oeuvre de travaux ont permis d'identifier des freins à la mise en oeuvre ou des facteurs de réussite pour chaque catégorie de travaux.

Mise en defens et abreuvement (MEDA)

■ Démarchage des exploitants agricoles compliqué, environ 50% de refus (car pose de clôture et entretien trop contraignant). De plus, le reste à charge financier freine certains exploitants.

+

Travaux assez simples de mise en oeuvre, qui apportent un gain important et quasi immédiat pour les milieux.

■ Mise en oeuvre technique : les bastaings utilisés pour concentrer la lame d'eau dans les passages à gué ont tendance à se déplacer avec les premières crues. Il faut soit concevoir des aménagements sans bastaings, soit bien les fixer avec des tiges filetées au reste de la structure bois.

Renaturation

■ Concernant les remises en fond de talweg, il est difficile de définir le tracé optimal pour le nouveau lit, car certains éléments sont peu prévisibles (ex : emplacement des résurgences, comportement du cours d'eau en crue, taille optimale des méandres).

+

La remise en fond de talweg permet d'assainir les parcelles attenantes et ainsi de supprimer certaines rigoles qui n'ont plus lieu d'être.

■ La renaturation nécessite d'importantes quantités de grave pour reconstituer le matelas alluvial. Il est donc primordial que les camions puissent facilement accéder au chantier et décharger la grave.

+

La remise en fond de talweg entraîne un retour à la pente naturelle du cours d'eau, ce qui permet dans certains cas de supprimer des chutes infranchissables et ainsi de rétablir la continuité piscicole.

■ Il est souvent difficile de faire accepter le reméandrage aux exploitants, car cela complique la pose des clôtures (tracé sinueux).

Restauration de la ripisylve

■ Il est nécessaire de bien identifier avec le prestataire les arbres à abattre ou à conserver avant le début du chantier, pour que la coupe soit raisonnée.

+

Permet de faciliter des projets de MEDA ou de renaturation (facilite la pose de clôture et l'accès des machines).

RETOUR D'EXPÉRIENCE

retour du service eau et milieux naturels

Restauration de la continuité écologique (RCE)

■ Étant donné la forte densité d'infranchissables, il est difficile de trouver un site de travaux permettant de rouvrir un linéaire important à la faune piscicole.

En effet, si un ou plusieurs autres infranchissables se trouvent immédiatement en amont ou en aval, cela nécessite d'intervenir sur l'intégralité des infranchissables du secteur pour avoir un réel gain en continuité piscicole.

+

Bonne acceptabilité de la part des propriétaires.

+

Il est souvent possible d'aménager les obstacles infranchissables sans avoir à les remplacer, par simple recharge granulométrique en aval, ce qui permet de limiter les coûts d'intervention.

+

Le gain écologique des travaux de RCE est important. En effet, l'étude «Têtes de bassins versants» a montré que la présence d'infranchissables est un facteur limitant majeur pour les populations piscicoles sur les petits affluents du territoire.

Désenrésinement

■ Montage technique et financier très complexe. Mise en œuvre chronophage et difficile à expliquer aux propriétaires.

■ Nécessite de faire appel à des aides économiques hors GEMAPI, pour financer la coupe des arbres situés en dehors de la bande tampon.

■ Difficulté de convaincre les propriétaires forestiers, car l'enjeu économique est important.

+

Démarche novatrice. Co-construction de la démarche avec nos partenaires techniques.

+

La convention de non-replantation assure une protection des berges sur le long terme.

Les partenariats

La mise en œuvre du PPG s'est appuyée sur de nombreux partenariats.

Ainsi, un partenariat avec les chambres d'agriculture de la Corrèze et de la Creuse a abouti à la co-animation de 4 journées techniques sur l'abreuvement. Ces journées, à destination des agriculteurs, ont permis de mieux faire connaître les actions portées par la collectivité.

Un partenariat fort avec l'INRAE Lyon a également permis à HCC de monter deux projets de recherche sur plusieurs années, financés en partie par EDF.

Ces collaborations sont facilitatrices de projets, et le service eau et milieux naturels souhaite consolider les partenariats existants et en construire de nouveaux dans le cadre du prochain PPG.

Les outils de suivi

Les outils de suivi de réalisation des actions sont primordiaux pour suivre l'avancée d'un PPG. Les outils de suivi utilisés dans le cadre du PPG 2019-2023 ont été renseignés chaque année et ont été utilisés pour la rédaction de ce bilan. Bien que ces outils soient fonctionnels, il ressort un manque de praticité.

En effet, le remplissage des données est chronophage et les outils ne permettent pas d'analyser facilement l'état d'avancement du PPG. De plus, ces outils permettent de suivre uniquement les actions de travaux, mais ne prévoient pas de suivi des actions d'appui technique, d'animation, de communication, etc.

Ainsi, les outils de suivi devront être revus et améliorés pour le prochain PPG.

Nombre de projets par communes et par thématiques

	MEDA	RENAT	RCE	RIPISYLVE SYLVICOLE	TOTAL	
AIX				1	1	
BELLECHASSAGNE	3	3	1	1	8	
CHIRAC-BELLEVUE		2	1		3	
COMBRESSOL				1	1	
COUFFY SUR SARSONNE		1			1	
EYGURANDE	2	1			3	
FEYT	2				2	
LA COURTINE	5			2	7	
LAMAZIÈRE-BASSE	4				4	
LAMAZIÈRE-HAUTE	1	1		1	3	
LAROCHE PRÈS FEYT	3				3	
LATRONCHE	1			1	2	
LE MAS D'ARTIGE	2	3		1	6	
LIGINIAC	3	3			6	
MERLINES				1	1	
MEYMAC	1		1	1	3	
MONESTIER-MERLINES				1	1	
NEUVIC	7		1		8	
PALISSE	2	4	1	1	9	
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	1				1	
SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX		1		1	2	
SAINT-ANGEL	1	2		1	5	
SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	2				2	
SAINT-HILAIRE-LUC	2				2	
SAINT-MERD-LA-BREUILLE	1				1	
SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE		1			1	
SAINT-PANTALÉON-DE-LAPLEAU	3	2		2	7	
SAINT-RÉMY	2	1	1	2	6	
SAINT-SULPICE-LES-BOIS	1	1	1	1	4	
SARROUX-SAINT-JULIEN	1				1	
SORNAC	5	2		1	8	
USSEL	1				1	
TOTAL	56	28	7	17	5	113

Nota : les travaux réalisés en délégation de maîtrise d'ouvrage ou dans le cadre du PPG Chavanon ne sont pas listés dans le tableau ci-dessus.

Taux de réalisation financière et montant total du PPG par thématique

	PRÉVISIONNEL (TTC)	RÉALISÉ (TTC)	TAUX DE RÉALISATION	
TRAVAUX	MEDA	377 618 €	289 129 €	77 %
	RESTAURATION DE RIPISYLVE	65 665 €	55 747 €	85 %
	TRAVAUX SYLVICOLES	202 261 €	9 257 €	5 %
	RENATURATION	1 602 143 €	388 803 €	24 %
	CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE	457 800 €	71 318 €	16 %
	ÉTANGS	240 000 €	0 €	0 %
	ENLÈVEMENT DE DÉCHARGES	25 200 €	0 €	0 %
	OPPORTUNITÉS D'INTERVENTION SUPPLÉMENTAIRES (15%)	445 603 €	0 €	0 %
AUTRES	SUIVI DE TRAVAUX	36 180 €	27 312 €	75 %
	DIAGNOSTIC DE TERRAIN	réalisé en interne	réalisé en interne	
	INVENTAIRE PATRIMOINE NATUREL	1 200 €	0 €	0 %
	ÉTUDES DE RECHERCHE	106 055 €	71 557 €	67 %
	ÉTUDES SPÉCIFIQUES	432 €	0 €	0 %
	APPUI TECHNIQUE	réalisé en interne	réalisé en interne	
	INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	24 000 €	3 725 €	16 %
	MISSIONS D'ANIMATION ET DE COORDINATION	1 000 000 €	624 669 €	62 %
	COÛT TOTAL PPG 2019-2023	4 584 155 €	1 541 517 €	34 %
	COÛT TOTAL TRAVAUX	3 416 289 €	814 254 €	24 %

Bilan financier des travaux par bassin versant et par années (TTC)

	CHAVANON		LUZÈGE		DORDOGNE		DIÈGE		TRIOUZOUNE		TOTAL TTC	
	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé
2019	58 816 €	20 887 €	72 969 €	32 694 €	82 807 €	24 016 €	166 613 €	13 360 €	21 433 €	381 206 €	112 390 €	
2020	201 855 €	48 730 €	256 244 €	67 168 €	63 091 €	71 360 €	309 912 €	89 522 €	19 325 €	838 548 €	296 104 €	
2021			135 061 €	27 882 €	49 558 €	13 176 €	337 497 €	33 322 €	23 841 €	522 116 €	98 221 €	
2022			133 455 €	12 836 €	44 719 €	9 929 €	509 297 €	73 239 €		687 471 €	96 004 €	
2023			130 800 €	3 316 €	7 200 €		403 346 €	73 000 €	17 719 €	541 346 €	94 034 €	
2024				61 441 €		14 623 €		41 435 €			117 500 €	
OPPORTUNITÉS D'INTERVEN- TIONS SUPPLÉ- MENTAIRES	39 101 €		109 279 €		37 106 €		259 000 €		1 117 €	445 603 €		
TOTAL	299 772 €	69 617 €	837 809 €	205 335 €	284 481 €	133 104 €	1 985 665 €	323 879 €	8 563 €	3 416 289 €	814 254 €	

Service eau et milieux naturels

Yohann FUENTES

chef de service

yfuentes@hautecorrezecommunaute.fr

07 60 56 98 66

Agathe IDELON

chargée d'étude GEMAPI

aidelon@hautecorrezecommunaute.fr

07 62 04 88 58

Cécile DUPOUTS

chargée de mission GEMAPI

cdupouts@hautecorrezecommunaute.fr

06 64 59 69 62

Bastien PREVOST

chargé de mission GEMAPI

bprevost@hautecorrezecommunaute.fr

07 64 45 99 73

Pascaline SEGUY

chargée de recherche GEMAPI

pseguy@hautecorrezecommunaute.fr

07 62 34 40 96

